

L'HOMME DE LA ROCHE, CHRONIQUE

DE LA VILLE DE LYON,

PARAISANT LE DIMANCHE ET LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE,

ABONNEMENT. — ANNONCES.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour un an. . . 16 francs.

Pour six mois. . . 8

Pour trois mois. . . 4

On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal,

Rue Mercière, 58 au 1^{er}



ADMINISTRATION. — RÉDACTION.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de L'HOMME DE LA ROCHE doit être adressé au Bureau du Journal, grande rue Mercière, 58, au 1^{er}. Une boîte est placée à la porte.

On rendra compte de tous les ouvrages dont 2 exemplaires seront déposés au Bureau.

Journal des intérêts locaux et du département du Rhône. — Extrait des journaux. — Faits divers. — Littérature. — Théâtres. — Tribunaux. — Variétés. — Modes et Annonces. — Lithographies, etc.

CHRONIQUE LOCALE.

M. Montperlier vient d'être nommé sous-chef, à la police de sûreté. — Cette nomination n'est que la juste récompense des longs et nombreux services que M. Montperlier a rendu à notre administration municipale.

Un individu, ex-cocher d'omnibus, a été arrêté le 30 janvier, sous prévention de vols d'effets d'habillements, au préjudice de deux marchands tailleurs de la rue de la Barre.

Dans la soirée du 30 janvier, des malfaiteurs ont volé 16 pièces de volailles à la femme Grange, rue de l'Hôpital.

La porte d'une petite cabane dans laquelle ces volailles étaient déposées a été fracturée.

Le même jour, deux individus ont été arrêtés pour avoir mis en circulation des faux billets.

Dans la nuit du 31 janvier au premier février, des voleurs ont forcé les serrures de plusieurs portes de cave dans la rue Grolée, et s'étant ainsi introduits en dedans, ont enlevé des bouteilles de vin en assez grand nombre dans plusieurs de ces maisons.

Pendant la même nuit un autre vol a eu lieu à l'aide d'effraction dans un appartement situé rue Tupin, au 5^{me} étage de la maison portant le numéro 35.

La police est à la recherche des auteurs de ces deux vols différents qui l'on suppose avoir été faits par les mêmes individus, ou par des malfaiteurs de connivence entre eux.

Un autre vol, consistant en deux pièces de toile, a été commis par le nommé P. ouvrier menuisier, au préjudice du sieur B., demeurant rue de la Poulallerie, n. 9.

Le 31 janvier, vers les quatre heures, une des roues d'une voiture de boucher, venant de l'Abattoir, s'est brisée au coin de la rue du Plat. Cet accident imprévu, qui pouvait avoir de funestes conséquences, n'a eu heureusement aucune suite fâcheuse. Personne n'a été blessé.

Dans la soirée d'avant-hier, une querelle a eu lieu dans la rue Bourg-Chaun, entre une fille publique et un individu que l'on dit employé à l'hôpital. La dispute aurait continué long-temps sans la louable intervention d'un officier, qui arrêta l'individu et le conduisit lui-même au poste de la place de Bellecour.

Nous profiterons de l'occasion pour redemander encore à l'autorité le poste du pont de la Guillotière, et en même temps celui de la Mort-qui-Trompe.

Un ouvrier tailleur, âgé de 38 ans, demeurant dans la rue Port-Charlet, rentrant jeudi soir chez lui, dans un état complet d'ivresse, se laissa tomber dans l'escalier, et se fit une blessure fort grave à la tête, près de l'œil droit.

Étourdi par les vapeurs du vin et par sa chute, le malheureux ne put se relever; il perdit bientôt connaissance, et resta ainsi jusqu'au lendemain matin, où il a été retrouvé presque sans vie. Transporté im-

médiatement à l'Hôtel-Dieu, il est mort dans la même journée.

Caisse du commerce et de l'Industrie de Lyon. — Jean Bérard et comp., société en commandite, déclaré en faillite en août 1838.

Nous nous empressons de prévenir MM. les actionnaires de la caisse de Lyon, qui n'avaient point encore rempli leurs versements par dixièmes, ainsi qu'ils portaient les statuts de cette frauduleuse entreprise, que sur les poursuites dirigées contre eux par les syndics de la faillite, pour l'encaissement total de la souscription, M. l'avocat-général a pris des conclusions qui leur sont favorables, non en ce sens que la Société Bérard fut nulle, mais en ce que ce magistrat a considéré que l'actionnaire, en retard de verser, ne pouvait être contraint à payer plus qu'un quart de ses actions ou à perdre plus qu'il n'aurait réellement versé; en un mot, il a demandé l'application de l'art. 9 des statuts ainsi conçu :

Art. 9. Les actions seront nominatives ou au porteur, au choix des propriétaires; elles seront extraites d'un registre à souche et numérotées par séries d'après leur émission.

Elles ne seront délivrées aux actionnaires que quand tous les versements seront effectués. Jusque-là il ne leur sera remis que des promesses d'actions avec indication des à-comptes reçus.

Néanmoins il sera libre aux actionnaires d'anticiper sur ces époques, et d'effectuer de suite le paiement intégral de leurs actions.

Les actionnaires qui n'effectueront pas leurs versements aux époques qui viennent d'être fixées, seront déchus de leurs droits, et les paiements par eux faits seront acquis à la Société, à titre d'indemnité.

BULLETIN.

THÉÂTRES.

GRAND-THÉÂTRE.

Avis essentiel : La compagnie italienne est en pleine dissolution.

Messieurs Sinico, Ruggiero, Garcia, et della Scala, peuvent aller avec Mesdames Sinico et Garcia, sur des bords plus heureux, mais non pas plus tolérants.

Quant à la Signora Ruggiero, nous regrettons de ne pas avoir pu entendre sa voix même une seule fois.

Et maintenant un dernier mot en forme d'adieu : qu'ailleurs comme ici la critique leur soit légère.

Pour ce qui concerne Mad. d'Alberti, nous serions fâchés de ne plus entendre sa belle et puissante voix.

Aussi pour ne pas perdre aussitôt cette charmante cantatrice, nous lui conseillons et nous la prions même de vouloir bien donner quelques concerts dans notre ville. Là, comme au théâtre, elle attirera la foule, excitera l'admiration et enlèvera tous les suffrages.

Nous espérons que Mad. d'Alberti voudra bien exaucer notre prière.

Vendredi on a donné avec le Brasseur de Preston, la première représentation de la reprise de l'Ami-tié des Grands, comédie du crû. Nous reviendrons sur la pièce, disons seulement aujourd'hui que les acteurs ont fait le succès de l'ouvrage.

Nous mentionnerons dans le Brasseur, M. Isidore, qui a rempli en comédien intelligent le rôle de Jenkins.

M. Isidore Viette est un artiste plein de zèle et de bonne volonté, toujours prêt à servir les plaisirs du public.

Nous en remercions sincèrement cet acteur au nom du public.

M. Rolland qui était indisposé a reçu quelques coups de sifflets, cela nous semble une injustice. On devrait toujours savoir gré à un artiste quand il se gêne pour faire un acte de complaisance.

GYMNASÉ.

Jeudi a eu lieu le bénéfice de M. Saint-Léon. Il y a si long-temps que nous ne vous avons dit un petit mot sur ce théâtre, que nous éprouvons le besoin de vous en parler un peu longuement.

Le spectacle commençait par la Lune Rousse; cette lune est née, il faut l'avouer sous une étoile

bien malheureuse, car elle a été horriblement sifflée: à chacun selon ses œuvres. Nous ne vous parlerons donc que des acteurs.

M. Isidore a été très drolatique dans un rôle de marquis.

M. Barqui dans les rôles de paysans est d'une simplicité rare et d'une bêtise pleine d'esprit. Mme Buycet est une actrice sémillante et pleine d'espiègleries. C'est avec M^{me} Adam l'actrice dont la gaieté est la plus franche et la plus communicative.

En revanche, Mlle Legros est bien la Déjazet, (puisque Déjazet il y a) la plus gauche et la plus sèche qui oncques se soit vue: rien de faux comme la déclamation de Mlle Legros; la parole chez elle ne part jamais que des lèvres; aussi n'arrive-t-elle jamais qu'à l'oreille. Nous ne vous parlons pas de la voix, nous sommes galants, car nous aurions trop beau jeu.

Mlle Levasseur est charmante sous les cheveux pondrés.

Samuel le Marchand qui a succédé à la Lune Rousse est un bon gros drame bien embrouillé, mais fort intéressant et plus que passablement écrit; aussi il a fait plaisir: D'ailleurs il est si bien joué.

Saint-Léon a rempli avec talent le rôle de

Nous demanderons aux sieurs Laffite, agents d'affaires à Lyon, et Piala, syndics de la faillite, ce que sont devenus les 46,000 fr. qu'ils avaient en caisse ? Au lieu de dissiper cet argent et de susciter de nouvelles tracasseries judiciaires aux actionnaires, assez malheureux déjà d'avoir été dupés, n'eussent-ils pas mieux fait de ménager un dividende aux créanciers ?

La cause a été renvoyée à huitaine pour la prononciation de l'arrêt, auquel nous prenons d'autant plus d'intérêt, que nous avons été nous-mêmes trompés par les apparences d'utilité publique, et les services que cette caisse pouvait rendre au commerce, sous la direction d'un homme que nous avons dû croire honorable; et que nous sommes porteurs de 20,000 fr. d'actions libérées. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire.

(Office de publiciste).

Carter, le fameux Carter, est depuis quelques jours dans notre ville. Sa redoutable troupe dramatique est arrivée vendredi matin à Lyon. Comme on ne voulait pas les installer sur le champ dans leurs loges respectives en présence de la foule nombreuse qui se pressait autour des voitures, on les a provisoirement conduits à la Guillotière, où ils ont passé la journée; hier matin, samedi, ils ont pris possession de leur théâtre sur la place des Jacobins.

Nous avons été témoins d'une scène touchante au moment où Carter est entré dans la loge de ses lions, qu'il n'avait pas vus depuis son départ de Paris.

Ces animaux se sont précipités sur lui, et se sont mis à le lécher et à faire autour de lui mille gentilleses.

Nous avons vu le moment où Carter allait être dévoré... de caresses.

Ce que nous avons déjà vu surpasse même tout ce que nous nous étions imaginé d'après les journaux et les récits.

Du reste, le public en jugera bientôt.

C'est jeudi prochain qu'aura lieu la première représentation.

Les manœuvres ourdies depuis long-temps contre les mariés Girard, propriétaires du pavillon de Bellecour, viennent d'être malheureusement couronnées de succès. Des efforts persévérants dans une lutte de six mois ont échoué devant un résultat impossible à prévoir. Un établissement d'une valeur de plus de cent mille francs, le gage d'un actif qui intéressait 60 créanciers, a été adjugé le 30 janvier, devant M^e Dugueyt, notaire, au prix de vingt-trois mille cinq cents francs.

Des precautions injurieuses avaient entouré et précédé cette exécution. Durant deux nuits, l'autorité abusée par de mensongères dénonciations, a fait garder militairement le pavillon de Bellecour.

Le vil prix de l'adjudication et la ruine commerciale dont elle est la conséquence, sont dues

à la poursuite des propriétaires du sol. Ils ont fait rendre il y a dix mois un jugement qui ordonne la démolition de constructions tolérées par l'autorité, et qui constituaient l'établissement proprement dit; il est à croire, il est certain même que ces propriétaires parmi lesquels on compte un homme constitué en dignité, ne ce sont pas proposé pour but le résultat actuel, qu'ils le voient avec la plus vive peine, mais qu'ils n'ont voulu que faire reconnaître leurs droits et qu'ils mettront maintenant à exécution complète la disposition de ce jugement.

Honorés autrefois du patronage de l'administration de M. de Brosse, préfet du Rhône, et de M. Delaval, maire de la ville de Lyon, les mariés Girard durent aux encouragements de ces magistrats, hommes de bien, la pensée de doter la promenade des Tilleuls et le quartier de Bellecour, d'un établissement qui a fixé dans cette localité l'élite de la société lyonnaise.

Les mariés Girard emportent dans leur retraite, avec la conscience d'une conduite irréprochable, les regrets de toutes les âmes honnêtes que révolte l'injustice et la persécution. Ce témoignage honorable est le seul patrimoine de cinq enfants.

Les mariés Girard prennent l'engagement de faire connaître au grand jour de la publicité, les menées pratiquées depuis plusieurs années par la cupidité aveugle de quelques confrères, et l'hostilité irrésistible de quelques autres personnes contre l'existence commerciale et l'industrie de ces malheureux pères de famille.

Par procuration de mon mari,
Femme GIRARD, née Marchiolety.

EXTRAIT DES JOURNAUX.

FAITS DIVERS.

L'ambassade française en Suisse a reconnu officiellement le nouveau gouvernement du Tessin.

On lit dans le *Courrier de la Drôme*: « Une faillite de plus de 400,000 fr. vient ébranler le commerce de la petite ville de Chabeuil et de mettre en danger les intérêts de presque tous les habitants. Le sieur Vincent Malavieille, épicier-droguiste et banquier, a suspendu ses paiemens dans les derniers jours de la semaine passée. Des bruits de détournement de marchandise ayant circulé, le failli a été arrêté et conduit à la prison de Valence. On craint avec raison que cette catastrophe ne porte un coup fatal aux opérations et au crédit de cette ville, et que de moindres faillites ne viennent encore aggraver la pénible situation actuelle. Le bruit s'est répandu qu'une autre faillite, s'élevant près de deux millions, a été déclarée à Annonay »

On écrit de Vaunès, 22 janvier, au *National de l'Oueset*:

Une émeute a éclaté à Billiers (Morbihan) jeudi 16 de ce mois. Elle a été occasionnée par un embarquement de grains opéré par ordre ou pour le compte de M. Villemain, de Lorient. Des femmes, des enfans, troublés par les rumeurs étranges, répandues, on ne sait par qui, dans nos campagnes ou alarmés par des craintes chimériques de disette, ont voulu s'y opposer. Des pierres ont été lancées contre les douaniers; des sacs de grains ont été débarqués des bateaux chargeurs: à cela s'est borné tout le désordre. Impuissante contre les attaques, la douane s'est mise sous la protection de la gendarmerie, et l'embarquement des grains s'est effectué régulièrement, sans nouvelle résistance. Une compagnie de grenadiers du 65^e, partie dans la nuit du 16 au 17, a dû s'arrêter à Musillac, parce que son concours était devenu inutile. Une dizaine d'arrestations ont été faites.

La veille, le préfet, se trouvant sur les lieux, avait été assailli par les injures des paysans.

On écrit d'Avize (Marne) le 24 janvier: Une bande de faux-monnayeurs vient d'être découverte à Vertus. La police, ayant été prévenue que cinq à six individus de cette commune et des environs fabriquaient de fausses pièces de cinq francs, a fait d'actives recherches qui ont eu pour résultat l'arrestation de la plupart d'entre eux. Dimanche la gendarmerie conduisit à la prison d'Épernay deux de ces malfaiteurs qui venaient d'être arrêtés, dit-on, en flagrant délit. C'est au moyen d'une composition d'étain, de métal d'Alger et de verre blanc, qu'ils se livraient à leur coupable industrie. Cette société, organisée fort récemment, n'a pu mettre en émission qu'un très-petit nombre de ces pièces fausses, qu'on dit être assez bien imitées.

Un événement grave a eu lieu la semaine dernière à la maison centrale de Fontevault. Les détenus étaient conduits du réfectoire aux ateliers, l'un d'eux sortit des rangs; à l'invitation d'un gardien qui l'engageait à y rentrer, il ne répondit qu'en excitant ses camarades à imiter sa désobéissance. Le gardien alors voulut s'emparer de lui pour le conduire au cachot; une lutte s'engagea entre eux, et forcé de faire usage de ses armes, le gardien plongea son sabre dans les flancs du détenu, qui expira presque sur le-champ.

La justice informe.

Un affreux incendie vient de réduire en cendres presque tout le village de Jammeyra (Haute-Vienne). Les malheureuses victimes de cet accident se trouvent réduites à la plus profonde misère. M. Monneron, curé de Saint-Léger, s'est fait remarquer dans cette occasion à secourir ces infortunés.

Samuel. Il a rendu avec succès et avec une rare énergie, le caractère de ce vieux juif, fier de son or et idolâtre de sa fille pour le bonheur de laquelle il prodigue même son or: dans plusieurs scènes il s'est élevé jusqu'au ton de la grande comédie.

Rousseau a fait ressortir un rôle bien insignifiant. Cet acteur a de la chaleur et de l'âme; de plus, nous ne pouvons trop louer sa bonne tournure, ainsi que la fidélité de tous ses costumes.

Vernon a lutté avec bonheur contre la nullité de son rôle.

Isidore, gros margrave du Brandebourg, a été très-comique avec sa manie de se vendre toujours au dernier enchérisseur. Il a mis, dans les marchés de sa conscience, une bonhomie des plus naturelles.

Montémart devrait bien prendre une tournure et des manières un peu plus palatines.

Eugène a fait un extra ce soir là... Il a été applaudi.

Maintenant il me reste à vous parler de Mme Thibaut, la jeune Esther, la fille du vieux Samuël.

Oh! qu'il y a long-temps que nous ne vous avons pas parlé de Mme Thibaut, notre actrice de prédilection... Il est pourtant si doux et si agréable de parler des artistes auxquels la critique la plus sé-

rière n'a que des éloges et des compliments à adresser.

Si vous aviez vu cette grâce touchante de la pauvre Esther, si vous aviez entendu sa voix douce et caressante, si vous aviez assisté aux angoisses si vraies, aux émotions si bien senties de la jeune juive, et si bien rendues par l'actrice, votre cœur eût frissonné comme le nôtre; il se fût intéressé à la jeune fille; il se fût offert pour partager la moitié de ses douleurs.

Et à la fin de la pièce vous eussiez dit comme nous, qu'il n'y a que le talent et un talent incontestable pour diriger ainsi à sa guise les cœurs et les esprits.

C'est le miracle que Mme Thibaut opère chaque fois qu'elle paraît sur la scène.

Le spectacle se terminait par *M. Coquelet ou rendez donc service*. C'est une bluette assez gaie, mais dont le principal mérite est d'avoir pour interprètes MM. Barqui et Cécicourt, et Mmes Buycet et Adam.

Nous avons remarqué dans ce vaudeville plusieurs airs pleins de fraîcheur.

Mme Adam est divine dans les rôles un peu hardés. Elle a le talent rare de sauver les situations les plus difficiles et les mots les plus graves, à force d'esprit et de bonnes manières, sans

pour cela dénaturer les caractères des personnages.

Mme Buycet est une femme de chambre très égrillarde et vive à faire revenir un mort.

Barqui est un jaloux... très soupçonneux. Cécicourt a le monopole des chapeaux extra-légers.

Pendant tout mon séjour à Paris, je n'ai jamais vu un seul marchand de porcelaine, pas même un épicier, porteur d'un chapeau aussi hétéroclite et aussi casse-assiette.

En résumé, la soirée a été très agréable pour nous, et rien n'eût manqué à nos plaisirs si nous avions pu voir aussi notre excellent Ambroise et notre joyeux Breton.

CIRQUE-FRANCONI.

La chasse au chat-tigre a été retardée. Le chat-tigre, m'a-t-on dit, a déclaré lui-même qu'il n'était pas prêt à paraître en public.

En attendant, on applaudit toujours à la légèreté et à la grâce de Mme Victor Franconi, aux spirituelles charges et parodies de Bastien, à l'habileté du clown Gillet, aux savantes manœuvres de tous les écuyers et écuyères, et à la brillante éducation des chevaux du manège.

Paul PRÉAUD.

La Charente-Inférieure, journal qui se publie à la Rochelle, rapporte en ces termes un fait que le mot *extraordinaire* ne qualifierait pas suffisamment : « Un exemple de fécondité remarquable, dit cette feuille, nous est signalé par une personne digne de foi, et que la gravité de son caractère ne peut pas faire supposer capable de donner de la consistance à un événement qui semble devoir passer pour une plaisanterie. La femme d'un habitant de ce département, après treize longues années de mariage accomplies sans qu'elle fût devenue mère est enfin accouchée, à Rochefort, de sept enfans. C'est admirablement réparer le temps perdu. Cette femme, plus féconde que feu dame Gigogne, n'était même pas arrivée au terme de sa grossesse, et cette nombreuse famille survenue collectivement n'a pas existé. Les sept enfans étaient morts. On peut s'inscrire en faux contre cette nouvelle qui nous a été donnée comme vraie, et que nous consentons à croire jusqu'à preuve du contraire.

On écrit de Brive (Corrèze) :

Le 18 de ce mois, vers les huit heures du matin, le nommé Roche, âgé de 46 ans, cultivateur, habitant le village de Rieu, canton de Bonzenac, dans cet arrondissement, a été trouvé mort dans un bois situé à 200 mètres de son habitation. Cet homme était sorti de chez lui la veille, à huit heures du soir, sans faire connaître où il allait. On suppose que son intention était de se rendre auprès de sa sœur, mariée dans un village voisin. On a constaté que sa tête avait été brisée par les coups répétés d'un instrument contendant. Mais ce qui peut faire supposer que ce n'est pas un voleur qui a commis ce crime, c'est que les habits de la victime n'ont pas été fouillés, et qu'on a retrouvé dans les poches quatre pièces de 5 francs et d'autre menue monnaie. D'un autre côté, il résulte des informations prises auprès des parents et des voisins de Roche, qu'on ne lui connaissait pas d'ennemis. On se perd en conjectures sur les causes de cet assassinat.

La vente des tabacs pendant l'année 1839, s'est élevée à la somme de 90,560,000 fr.

La même vente en 1838, a été de 85,449,000 fr. Elle n'avait été que de 81,501,000 fr., pendant l'année 1837.

Ainsi, plus l'on va, plus l'on fume.

Deux jeunes gens de Longjumeau, Charles-Philippe Véron et Cécile Perrot, ne pouvant obtenir de leurs parents le consentement qu'ils sollicitaient pour leur union, ont formé le projet de se donner la mort, et n'ont que trop bien réussi à le mettre à exécution, ils se sont renfermés dans la chambre de la demoiselle, et ont allumé un vaste réchaud de charbon dont les exhalaisons leur ont promptement donné la mort. Lorsque le médecin, averti de ce malheur, s'est rendu auprès d'eux, il n'a plus trouvé que deux cadavres auxquels ses soins étaient devenus inutiles.

La Gazette de Metz rapporte qu'à la sortie de vèpres, un coup de vent terrible a enlevé quatre individus du portail de l'église de Novéant, et les a lancés à quarante pas de là, sur d'énormes pierres qui les blessèrent grièvement; on a relevé un vieillard de quatre-vingts ans tout meurtri, puis une jeune fille qui avait deux côtes luxées. Cette dernière a été transportée sans connaissance à la maison d'école, où on s'est hâté de la rappeler à la vie en la saignant de suite. Le vent avait fait voile dans les vêtements de ces villageois. C'était une trombe se dirigeant du sud au nord, qui a déraciné encore plusieurs arbres.

On écrit de Paris :

La Seine s'est élevée d'une manière effrayante depuis deux jours. Les dernières pluies l'ont tellement grossie, qu'aujourd'hui la bergée des ports a été envahie par les eaux. Les marchandises ont été occupées pendant toute la journée à amarrer les embarcations et à débarrasser les ports des diverses marchandises qui avaient été placées sur les points les plus élevés. Les camionneurs n'ont pas suffi, on a été obligé d'avoir recours à d'autres voitures supplémentaires, parmi lesquelles on remarquait celles de déménagement.

Par suite de cette crue subite, la navigation à l'intérieur de Paris est totalement interrompue. L'étiage du Pont-Royal marquait à quatre heures

de l'après-midi cinq mètres deux décimètres, et la Seine continuait à grossir.

Toutes les mesures de précaution sont prises par les agents de la navigation pour prévenir les accidents.

On nous écrit de Nantes, le 27 :

La tempête se prolonge : la nuit de samedi à dimanche a été affreuse; il est tombé de la grêle, et le tonnerre s'est fait entendre à travers l'ouragan. La journée d'hier a été livrée tout entière aux plus violentes bourrasques et à des averses incessantes. Cette nuit a été aussi mauvaise que les précédentes, et la journée d'aujourd'hui ne nous fait augurer aucun changement favorable, quoique le vent soit moins violent ce matin. Les vents sont toujours au sud-ouest.

La Loire a cru de 53 centimètres depuis samedi, elle est ce matin à 4 mètres 3 centimètres au-dessus de l'étiage.

— On écrit de Neufchâteau, 24 janvier :

On vient d'apprendre ici la nouvelle d'un événement déplorable arrivé à Saint-Hubert. Les époux Mazuir, parvenus à un âge avancé, vivaient d'une pension de l'état accordée au mari, ci-devant contrôleur des contributions. Dans la nuit du 22 au 23, des voisins entendirent crier au secours, et reconnurent parfaitement la voix du sieur Mazuir; quelques-uns se rendirent près de son habitation, frappèrent à la porte, et, voyant qu'on ne l'ouvrait pas, retournèrent chez eux.

Le matin, remarquant que la porte ne s'ouvrait pas davantage, ils allèrent prévenir le juge de paix de la ville, qui, accompagné du bourgmestre et d'un échevin, pénétra dans la maison, et arriva à l'étage, rencontra deux cadavres étendus sur le parquet et baignés dans le sang : c'étaient ceux des époux Mazuir. La femme tenait dans sa main droite, et posé sur sa poitrine, un couteau de table ensanglanté; elle était couverte de ses vêtements ordinaires. Le mari n'avait qu'un gilet de flanelle et sa chemise; sa tête était sillonnée de nombreuses et fortes blessures qui paraissaient lui avoir été faites à l'aide d'un canon de fer terminé en fourche, et d'une brique tout ensanglantée à laquelle des cheveux gris étaient restés attachés. Quelle est la cause de cette double mort? La maison était exactement fermée, et il n'y avait aucune effraction. Le temps l'apprendra peut-être. La justice part à l'instant pour Saint-Hubert afin d'informer.

TRIBUNAUX.

Une misère.

Gabrielle-Marie Descostez a eu bien des malheurs; née de parents pauvres, mais inconnus, après une enfance tourmentée, à l'âge de dix-sept ans, un premier malheur vint fondre sur sa tête sous la forme d'un arrêt de cour d'assises, ci . . . 3 ans.

A vingt-un ans, un second malheur lui arrivait sous la même forme, ci 3

A vingt-cinq ans, un troisième malheur, toujours sous la même forme, mais un peu plus étouffé, ci 5

Total des malheurs, ci . . . 11

Onze ans de malheurs, comme on voit, c'est beaucoup assurément sur une existence de trente-deux ans, et pourtant voilà qu'un nouveau malheur vient encore l'atteindre aujourd'hui; la voilà devant la police correctionnelle, prévenue de vol.

Le volé, comme de juste, est un épicier, qui raconte comment Mlle Gabrielle est venue chez lui, sous le prétexte de prendre sept ou huit petits verres, et a pris en sus six harengs et quatre morceaux de savon de deux sous chacun, c'est-à-dire, reprend l'épicier, d'un décime ou dix centimes, comme on voudra.

M. le président. — Prévenue, qu'avez-vous à répondre?

Gabrielle, rouge comme une cerise à l'eau-de-vie. — Que je suis née dans le malheur auquel qu'il me poursuit dans toutes mes conduites, que je fais mon possible pour aller droit mon chemin. D'abord, je suis innocente des harengs et savons; incapable de me livrer à des bassesses semblables qui ne sont qu'une misère.

L'épicier. — Ça vous plaît à dire, mademoiselle; mais si tout le monde me prenait une petite misère comme vous, j'y serais bientôt plongé.

Gabrielle. — On ne vous parle pas, à vous; vous mériteriez qu'on vous chasserait, de prendre la parole quand M. le président me fait l'honneur de me l'adresser.

M. le président. — Enfin, que le vol qui vous est reproché soit, comme vous l'appellez, une misère ou non; en convenez-vous?

Gabrielle. — Je conviens de tout et de rien, vous allez voir. D'abord, en premier, puisque nous sommes ici pour dire la vérité, faut pas avoir honte, est-ce pas, monsieur le président?

M. le président. — Parlez donc.

Gabrielle, plus rouge que la même cerise. — La vérité, la voilà, c'est que tous mes malheurs viennent que j'ai une petite faiblesse...; étant susceptible, de temps en temps, mais pas toujours, de m'abandonner au Paul Niquet.

M. le président. — Vous voulez dire à l'eau-de-vie?

Gabrielle. — Sans vous démentir, M. le président; et c'est bien malheureux pour moi quand y en a trop dans le bocal; vu que ça m'a procuré bien des désagréments; et que j'étais bien innocente les autres fois qu'on m'en a donné pour des trois et des cinq ans.

M. le président. — Ainsi, vous mettez sur le compte de l'eau-de-vie les trois condamnations que vous avez subies en cour d'assises; mais alors c'était une grande raison pour vous de n'en plus boire.

Gabrielle. — Bien sûr; mais vous qui connaissez les affaires, M. le président, vous savez que qui a bu boira.

M. le président. — Et a toujours tort de boire.

Gabrielle. — Ça me rappelle que j'ai entendu lire l'autre jour dans un journal que c'est la boisson qui fait faire tout le mal. Alors, pourquoi qu'on ne défend pas aux épiciers d'en vendre?

M. le président. — Encore une fois, je vous demande si vous avouez le vol?

Gabrielle. — J'avoue qu'étant entrée chez l'épicier avec des amis, nous avons bu sept ou huit tournées de petits verres, dont j'en ai payé deux, qui font douze sous à trois, et que je demande à tout le monde, si, après une pareille dépense on va s'amuser à voler une misère de harengs et savons.

M. le président. — Mais on a trouvé les harengs dans la poche de votre tablier.

Gabrielle. — Possible; mais, parole d'honneur, j'aime pas les z'harengs; ils me font mal.

M. le président. — Et les quatre morceaux de savon dans la poche gauche?

Gabrielle. — Ça prouve bien que j'étais confondue de boisson, moi que je ne me blanchis pas de mes mains; demandez plutôt à l'épicier. Epicier, est-ce pas que jamais je vous ai acheté de savon?

L'épicier. — C'est un fait, étant la première fois que vous veniez à ma boutique.

Gabrielle. — Oh! le scélérat; j'y ai été plus de cinq cents fois.

L'épicier. — D'ailleurs, si vous volez le savon, vous n'avez pas besoin d'en acheter.

Gabrielle. Allez vous coucher, méchant jus de réglisse; vous devriez mourir de honte de faire arrêter une honnête femme pour une misère.

Misère ou non, le quatrième malheur de Gabrielle est consommé : elle est condamnée à six mois de prison. (*Droit*)

GYMNASÉ ÉQUESTRE FRANCONI

Aujourd'hui Dimanche 2 février.

Second début de M. REDISA, grotesque anglais. Quadrille chevaleresque, dansé par huit chevaux. Flore, Zéphyre et l'Amour, par M^{me} Viot, Franconi, M. Bastien et la jeune Caron.

La carrière militaire, scène à travestissements, par M. Bastien.

La Poste Royale, par M. Antonio.

Yorck, cheval sauteur, dressé par M. Laurent Franconi.

L'escamotage du Clown, par M. Gilet.

Robert Macaire, scène comique.

Intermèdes des Clowns.

Exercices divers.

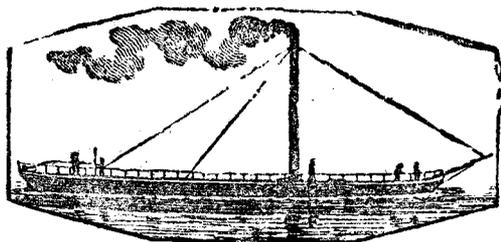
NOTA. MM. Franconi ont l'honneur de prévenir le public, qu'ils n'ont plus que cinq représentations à donner.

Le Rédacteur responsable, PAUL PRÉAUD.

JOURNAL PARAISSANT TOUS LES JOURS.

Principes Politiques :

LA LIBERTÉ de la France et sa GRANDEUR.
LA LIBERTÉ, mais pour tous les citoyens français, tous éligibles, tous électeurs, tous égaux devant la loi.
LA GRANDEUR, mais comme avant Waterloo, avec notre position de puissance du premier ordre, et nos frontières naturelles du Rhin.
En résumé, à l'intérieur, à l'extérieur, la FRANCE libre et forte, l'intérêt du PEUPLE et le souvenir de NAPOLEON
On s'abonne directement, et par correspondance, au Bureau du *CAPITOLE*, rue Saint-Pierre-Montmartre, 17; chez les principaux Libraires, et à tous les bureaux de Poste et de Messageries *san augmentation d'prix*. (Toute demande doit être affranchie.)



COMPAGNIE GÉNÉRALE. BATEAUX A VAPEUR

LES DÉPARTS POUR
AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES
Ont lieu, tous les jours, à SIX HEURES du matin, du port de la Charité.

**PATE PECTORALE ET SIROP PECTORAL
DE NAFÉ D'ARABIE,**
Contre les Rhumes, Catarrhes, Enrouements, Coqueluches, Asthmes et Maladies de Poitrine.
RACAHOUT DES ARABES.
Seul aliment approuvé pour les Convalescents, les dames, les enfants et toutes les personnes faibles de l'estomac.
Au dépôt général de la Pharmacie des Célestins; chez Vernet, place des Terreaux; Claraz, rue Neuve, à Lyon.



Fabrique et dépôt d'ombrelles et de parapluies, à des prix très-modérés, grande rue Mercière, au coin de l'allée de l'Argue.

COSTUMES DE BALS.

Mad. Chevalier à l'honneur de prévenir le public qu'elle tient toujours son magasin de costumes pour bals masqués et bals particuliers; elle y apportera les mêmes soins que les années précédentes. Elle demeure toujours place des Terreaux, n. 1, au 4^m.

MICHAUD, successeur de Michelot de Dijon, fabricant de moutarde fine, le seul par son procédé, tient un dépôt de vins de Beaujolais, Blacay, la Chapelle Fleurs et Thorins; de 40 à 75 centimes la bouteille.
Rue de l'hôpital, 34, au caveau Thorins.

A VENDRE DE SUITE,

Un fonds de cabaret, jouissant d'une belle clientèle, situé sur le plateau de la Croix-Rousse
S'adresser au bureau du journal

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le sieur Pinatel, fabricant de Navettes, demeure actuellement, côte St-Sébastien, n. 9, au premier étage.

PARIS DRAMATIQUE.

Pièces en vente.

Le Naufrage de la Méduse, vaudev.	1 act.	5 s.
Le Camp de Fontainebleau, vaud.	1 act.	5
Le Marquis de Brancas, comédie.	3 act.	6
La Folle de Toulon, drame.	3 act.	8
Père Brice, drame.	5 act.	6
Un cœur et 30,000 liv. de rente, v.	1 act.	3
Trois Portraits même numéros, v.	1 act.	3
Les Brasseurs du Faubourg, vaudev.	4 act.	3
Une mauvaise plaisanterie, vaud.	1 act.	3
La fille du Pacha, vaudeville.	1 act.	3
Les vacances Espagnoles, vaudev.	1 act.	3
La France et l'industrie, vaudev.	1 act.	5
Belz et Buth, vaudev.	2 act.	6
Le Serment d'Ivrogne, vaud.	1 act.	3
Thimoléon le Fashionable, vaud.	1 act.	3

Au bureau de la *Chronique Lyonnaise*, rue Mercière, 38.

SOMMÉ,
BOTTIER,
Rue Royale, n. 25 à Lyon.

CI-DEVANT RUE SAINT-MARTIN, N° 43, A PARIS,

Offre les mêmes bottes que l'on vent ici 24 fr aux prix suivants, savoir :

Bottes de commande, fines ou fortes.	19 f. » c.
Les mêmes, les prendre toutes faites.	18 »
Bottes en liège, de deux manières.	20 et 25 »
Bottes basses et ml-basses, de liège.	14 et 16 »
Remontage de bottes fines ou fortes.	15 »
Ressemelage de bottes,	6 50

Il achète et vend tout au comptant.

FONDS A VENDRE,

Un fonds d'aubergiste, situé à Vaise, très-bien achalandé et jouissant d'une bonne clientèle, lits montés, billard, etc., etc.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS AU PUBLIC.

M. Rousseau, du Gymnase, a l'honneur d'informer le public que son magasin de travestissement pour soirées et bal, vient d'être augmenté d'un grand nombre de dominos et costumes de modes sur les gravures les plus récentes des bals de l'opéra. On pourra commander chez lui des costumes qui seront confectionnés dans les 24 heures, place du Plâtre, 16, au 2^m à Lyon.
N. B. Grand assortiment de Masques.

MEUTE COMPOSÉE DE 12 A 14 CHIENS,

A VENDRE

En totalité ou séparément.

S'adresser à M. le comte DE MONTMORT, à La Boulaye, près Toulon-sur-Arroux, ou à M. DE GEVAUDAN, à Concey par Luzuy (Nièvre.) (120.)

FONDS A VENDRE

Un fonds d'auberge réparé à neuf; jouissant d'une belle clientèle située cours Lafayette.
S'adresser au bureau du journal.

CARNAVAL DE 1840.

Nous recommandons à nos lecteurs, le nouveau magasin de costumes de bals, pour dames, tenu par Mad. Herguez, rue de la Préfecture, 10, à l'entresol. On y trouvera, dominos, habits de caractères en tous genres et dans les goûts les plus nouveaux. Mad. Herguez, se charge de faire confectionner tous les costumes qui seront commandés.

MALADIES De Poitrine.

GUÉRISON DES RHUMES, TOUX ET CATARRHES,

Maux de gorge, enrrouements, oppressions, épuissements, palpitations et toutes les maladies de poitrine sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du sirop de Slocchas d'Arabie. La haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix: 4 francs et 2 francs le flacon, à la pharmacie de Perenin, rue Palais-Grillet, 23, à Lyon.

HOTEL D'AVIGNON.

On loue des chambres au jour et au mois.
A toutes heures dîners à 1 fr. 25 c. et au-dessus, plus à la carte; grande rue Mercière, n° 56, au fond de l'allée, vis-à-vis la rue Thomassin.

GUÉRISON DES MALADIES SECRÉTES

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, rougeurs de la peau, ulcères, pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop dépuratif-végétal de Séné.

Extrait du précieux recueil des recettes médico-officinales,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n. 23, à LYON.—
A Saint-Étienne, chez M. Chermezon, pharmacien, rue de la Comédie. (109).

Une personne d'un âge mûr, parfaitement au courant de la comptabilité, ayant été pendant trente ans dans le commerce, désirerait trouver une place comme teneur de livres, Caissier et en général tout emploi de quelques heures de travail par jour. Il verserait au besoin quelque fonds dans un commerce qui le prendrait pour en diriger les opérations. L'honneur, la probité et les connaissances générales de la personne sont les titres principaux sur les quels elle se fonde pour mériter de ceux qui l'occuperont une confiance entière. — S'adresser au bureau du journal. —

SALON EGLINTOUN.

Cours permanent de Langues vivantes, places des Terreaux, n. 4.

Quatre professeurs recommandables à tous les titres, ont eu la pensée de se réunir et d'organiser un cours permanent de langues anglaise, italienne allemande et espagnole. Nous avons assisté à plusieurs leçons, et nous pourrions porter le jugement le plus favorable sur la clarté de leur méthode, sur l'habileté de leur enseignement, si l'affluence et le choix des auditeurs; empressés de répondre à leur appel, ne témoignaient mieux que toutes nos paroles de l'excellence de l'idée qui les a inspirés.

Nous engageons donc vivement les personnes désireuses, de se livrer avec fruit à l'étude des langues vivantes à se hâter. Le salon Eglintoun sera bientôt trop petit, pour contenir la foule qui se presse d'y prendre place; on peut s'inscrire tous les jours, à l'adresse ci-dessus désignée, de deux à quatre heures.